



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL

Séance du 27 mars 2006.

Sont présents : (18 /19).

M. André BODSON, Bourgmestre - Président ;

MM. Albert MABILLE et M. Jean-Marie PECTOR, Mme Thérèse-Marie BOUCHAT, M. Benoît MOUTON, Echevins ;

M. Guy NOEL, M. Philippe NAMUR, M. Michel BARBIER, ~~M. Léon DEMANET~~, M. Philippe JEANMART, Mme Nadine DASSE, M. Pascal JOSSART, M. Philippe VAUTARD, Mme Béatrice BOUVIER, Mme Rose-Marie ETIENNE, Mme Christiane POLLET, Mme Louise PARMENTIER GOLBS-WILMS, M. Gérard BOURNONVILLE et M. Luc VANDEVORST, Conseillers communaux.

M. Didier Guillaume, Secrétaire communal ff.

M. L. Demanet est absent et excusé.

M. P. Jossart a quitté la séance après le dossier 2.1. « Information/ BEP-Environnement ».

Mmes N. Dasse, R-M. Etienne et Ch. Pollet, excusées, ont quitté la séance après le vote du point 7.1. « Patrimoine – Placement d'un point lumineux ».

M. M. Barbier a quitté la séance après le vote du point 7.1. « Patrimoine – Placement d'un point lumineux ».

L'ordre du jour

En séance publique

1/Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 février 2006.

2/Information.

2.1. BEP-environnement : projet d'implantation d'un site d'exploitation intégré (préparation de plaquettes de bois, tri-broyage des encombrants, transfert fluvial des déchets résiduels, activités de collecte du site de la Porcelaine-Jambes) sur le site de Floriffoux.

2.2. CCAT: rapport 2005.

2.3. Conseils consultatifs :

2.3.1. Conseil consultatif des Enfants : rapport 2005.

2.3.2. Conseil consultatif d'Action sociale : rapport 2005.

2.3.3. Conseil consultatif de la Mobilité : rapport 2005.

2.3.4. Conseil consultatif des Sports : rapport 2005.

2.3.5. Conseil consultatif du Patrimoine et du Tourisme : rapport 2005.



2.3.6. Conseil consultatif de l'Information et de la Participation : rapport 2005.

2.4. Commission communale d'accueil.

2.5. Opération « Commune Propre » : organisation.

3/Dossier « Partenaires ».

3.1. Asbl Centre sportif communal de Floreffe : Bilan et comptes 2005 – budget 2006 – rapports de gestion.

4/Plaine de vacances 2006.

4.1. Rémunérations et nombre des animateurs : décision.

4.2. Organisation : information.

5/Dossier « Marchés publics ».

5.1. Parc du Centre culturel : rénovation de deux terrains de tennis – cahier spécial des charges – approbation.

6/Dossier « Travaux ».

6.1. Entretien divers chemins – Aménagement de la rue de la Mouchelotte – reprofilage et enduisage de la voirie.

7/Dossier « Patrimoine ».

7.1. Placement d'un point lumineux à hauteur des numéros 17-18 de la Rue de Suarlée à Floreffe/*Floriffoux*.

*

*

*

Le président déclare la séance ouverte.

En séance publique

1/ Approbation du procès-verbal du Conseil communal du 27 février 2006.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment son article L1122-16 en ce qu'il remplace la Nouvelle Loi Communale et en particulier son article 89 ;

Vu le Règlement d'ordre intérieur du Conseil communal adopté le 9 septembre 2002 et notamment ses articles 41 et 42 ;

Approuve par 16 voix « pour », 1 voix « contre » (M. M. Barbier) et 1 abstention (M. P. Jossart, absent à la séance du 27 février 2006) ledit procès-verbal.

2/ Information.

2.1. BEP-environnement : projet d'implantation d'un site d'exploitation intégré (préparation de plaquettes de bois, tri-broyage des encombrants, transfert fluvial des déchets résiduels, activités de collecte du site de la Porcelaine-Jambes) sur le site de Floriffoux.

Le Président suspend la séance pour permettre aux représentants du BEP- Environnement :

- M. Degueldre, Directeur général ;
- M. Daix, Directeur du Service Environnement ;



- M. Praet, Chef de service,
de présenter le projet d'implantation d'un site d'exploitation intégré (préparation de plaquettes de bois, tri-broyage des encombrants, transfert fluvial des déchets résiduels, activités de collecte du site de la Porcelaine-Jambes) sur le site de Floriffoux.
Il salue également la présence dans le public de M. Hanse, gestionnaire (promotion et secrétariat) du Port Autonome de Namur.

Les exposés sont suivis d'un débat auquel participent les Conseillers et les membres du public.

Le Président rouvre la séance.

Le Conseil communal prend acte des explications fournies par les trois intervenants.

M. Pascal Jossart quitte la séance.

2.2.CCAT: rapport 2005.

La Commission consultative de l'aménagement du territoire de Floreffe s'est réunie les 27 janvier 2005, 17 mars 2005, 14 avril 2005, 19 mai 2005, 3 novembre 2005 et 17 novembre 2005.

Soit 6 séances ordinaires pour un taux de fréquentation de 78%.
(En 2004 :7 séances avec un taux de fréquentation de 70%).

Comme les années précédentes, la CCAT a émis des avis sur diverses demandes de permis d'urbanisme, de permis de lotir et de certificats d'urbanisme.
Elle a également émis un avis sur, notamment, les plans communaux d'aménagement de Soye (abrogation) ainsi que sur la problématique des immeubles à appartements multiples.

Il convient enfin de mettre en valeur la participation effective de chaque membre, sa motivation réelle ainsi que sa détermination à conjuguer au mieux le cadre de vie de chacun avec le développement urbanistique, tant qualitatif que quantitatif.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.3.Conseils consultatifs :

2.3.1.Conseil consultatif des Enfants :rapport 2005.

Le Conseil consultatif des Enfants s'est réuni à sept reprises et a participé activement à l'organisation de deux événements à Floreffe :

Les 7 février, 27 février, 5 avril, 14 mai (journée « vélo » à Leuven), 29 juin, 31 août, 18 septembre (journée « vélo » à Floreffe), 15 octobre (journée « Place aux Enfants » à Floreffe) et 22 décembre 2005.

Les activités :



Sujets discutés :

- Actions à mener pour que les personnes se sentent moins seules (->une idée a été reprise par les écoles de l'entité : écrire aux personnes âgées pour leur anniversaire) ;
- Programme CLE (-> avis rendu sur les activités à développer) ;
- Les déplacements à vélo : rencontre avec un responsable du GRACQ et l'Echevin de la Mobilité ; organisation d'une journée « vélo » à Leuven afin de voir les aménagements réalisés ; réalisation d'affiches pour sensibiliser aux déplacements à vélo et création de slogans pour la campagne sur la mobilité (-> avis rendu sur les aménagements à réaliser à Floreffe + organisation d'une journée à vélo dans le cadre de la semaine de la mobilité ;
- Place aux Enfants (-> avis rendu sur l'organisation).

Le Conseil consultatif s'est réuni fin août pour une après-midi et soirée festives (balade, barbecue).

L'animation est plus particulièrement assurée par *Mme* Angélique Vassart (coordinatrice de l'accueil extra-scolaire), *Mme* Anne Meurice (enseignante) et *Mme* Thérèse-Marie Bouchat (Echevine).

Les projets pour 2006 :

- Inauguration de la cour – Place de Soviret – (cour aménagée, après enquête auprès des riverains et remise d'un projet par le Conseil consultatif des Enfants) – le 26 mars 2006 ;
- Organisation d'un repas interculturel pour les enfants – dans le cadre de « Je lis dans ma Commune » - le 30 avril 2006 ;
- Rencontre de jeunes d'un autre Conseil consultatif ;
- Réalisation d'un livre de recettes anciennes.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.3.2. Conseil consultatif d'Action sociale : rapport 2005.

Les réunions :

Conseil consultatif d'Action sociale :

23 février et 9 novembre 2005.

Groupe de Travail « aînés » :

6 avril et 26 octobre 2005.

Groupe de Travail « Logement » :

15 mars et 12 octobre 2005.

Groupe de Travail « Jeunesse » :

Pas de réunion en 2005, mais :

-Commission communale d'accueil -> invitation à tous les membres du Groupe de Travail « Jeunesse » ;



-Conseil consultatif des Enfants.

+ invitation à tous les membres du Conseil consultatif d'action sociale aux réunions « racines de paix chez nous » : 14 avril et 29 août 2005.

+ invitation de certains membres du Conseil consultatif d'Action sociale (en fonction de l'intérêt porté pour la petite enfance) aux réunions « concertation communale consultations ONE » : 11 mai et 25 novembre 2005.

Les activités :

Conseil consultatif d'Action sociale a :

- fait part au Centre culturel de chantiers qui pourraient être ouverts dans le cadre « Mémoire collective » à Floreffe (*courrier Centre culturel*) ;
- débattu d'autres initiatives à mener dans le cadre de relations intergénérationnelles ;
- débattu d'autres sujets et/ou projets tels que : écrivain public, solidarité internationale, mobilité des personnes âgées, buanderie sociale... ;
- fait le point sur des débats des Groupes de Travail « aînés », « logement » et « jeunesse » (accueil extra-scolaire, projets du Conseil consultatif des enfants).

Au Groupe de Travail « aînés », nous avons :

- débattu sur l'accessibilité des « lieux publics » pour les personnes à mobilité réduite ; débat ayant abouti à la rédaction de *courriers à l'attention des commerçants, de la poste, des banques* ;
- rendu un avis sur l'organisation du goûter des aînés (+ évaluation) ;
- suivi le projet « informatique pour les seniors » et décidé de le reconduire pour l'année 2005-2006 ;
- rendu un avis au Centre culturel sur la programmation d'animations culturelles pour les aînés (*courrier Centre culturel*) ;
- débattu de divers sujets tels les noces d'or, le vivre à Floreffe à 60 ans et plus, le suivi donné par le CPAS aux « personnes isolées », le déplacement des personnes âgées..

Au Groupe de Travail « logement », nous avons :

- rendu un avis au Conseil communal concernant l'ordonnance de police sécurité incendie (*cfr délibération du Conseil communal de mai 2005*) ;
- rendu un avis au CPAS concernant les critères d'attribution des logements gérés par le CPAS (*cfr tableau de bord*) ;
- établi un état des lieux successifs du logement social à Floreffe ;
- débattu des divers sujets tels l' AIS, la question des primes pour les logements mis en location dans le circuit locatif social,...

Les réunions « Racines de paix chez nous » ont quant à elles abordé les sujets suivants : qu'est-ce que la paix chez nous et comment la promouvoir, l'élaboration d'une charte de paix, la concrétisation de la culture de paix par différentes actions (campagne de bonjours, inauguration Centre sportif).



Les réunions « concertation communale dans le secteur de consultations pour enfants (ONE) » ont permis de présenter aux nombreux participants la réforme des consultations et de « construire » le projet « Santé – parentalité ».

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.3.3. Conseil consultatif de la Mobilité : rapport 2005.

Le Conseil consultatif de la Mobilité s'est réuni les 2 mars 2005 et 22 septembre 2005.

L'importance (sécurité et mobilité) des points abordés lors de ces réunions, leur étude, le processus décisionnel éventuel sont autant d'éléments qui justifient la longue période entre la première discussion et la concrétisation sur le terrain des projets arrêtés.

Bien terminer ce qui a été commencé est le principe qui régle la périodicité des réunions.

Si des problèmes liés à la circulation habituelle mais non négligeables trouvent souvent une/des solution(s) – règlement de circulation routière, zones 30 aux abords des écoles, zones agglomérées, etc ...– il en est d'autres qui ont retenu l'attention particulière du Conseil consultatif de la Mobilité dont :

- L'aménagement de la rue Mauditienne (Floreffe) ;
- L'aménagement du carrefour de Jodion (Soye) ;
- L'installation d'un ralentisseur dans la rue de Suarlée (Floriffoux) ;
- L'aménagement de la RN 90.

Il convient enfin de signaler que les avis émis sont, la plupart du temps, pris en considération sinon dans la formulation de la décision, au moins dans la réflexion qui a conduit à cette décision.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.3.4. Conseil consultatif des Sports : rapport 2005.

En 2005, le Conseil des Sports a abordé inévitablement la question du hall omnisports tant sous l'angle de l'évolution du litige opposant la Commune, architectes et entrepreneurs que sous celui de la mise à disposition pour la prochaine saison, aspiration majeure du volley et du mini-foot.

Le tour des différents clubs de l'entité (marche, pétanque, football, balle pelote, moto, volley, mini-foot, tennis de table) fut l'occasion de dresser un bilan, de tracer des perspectives et d'émettre des desiderata.

Avec une constance dans ces derniers : les infrastructures.

Pallier leur absence – insuffisance (comme par exemple par l'ouverture prochaine du hall) et surtout continuer à améliorer et entretenir celles existantes.

Des réflexions et communications eurent également lieu au sujet de l'évolution du projet d'une salle pour le tennis de table. Fut également abordée la question de la participation de la Commune à la journée « Trophée Commune Sportive », organisée par la Communauté française au plateau du Heysel, en octobre.



Des échanges et réflexions portèrent encore sur l'attribution du mérite sportif.

Après une présentation du point, par l'Echevin des Sports, empreinte d'un humour particulièrement circonstancié,

DECIDE à l'unanimité de prendre acte

2.3.5. Conseil consultatif du Patrimoine et du Tourisme : rapport 2005.

Si le Conseil Consultatif du Patrimoine et du Tourisme aborde les différents aspects de la matière qui lui est réservée (Patrimoine et Tourisme), il n'en reste pas moins que les points relatifs au Tourisme sont dirigés quasi automatiquement vers l'Office du Tourisme de Floreffe (ASBL).

Il s'est réuni à deux reprises : le 24 mars et le 19 mai 2005.

Les principaux biens patrimoniaux qui ont retenu l'attention du Conseil consultatif du Patrimoine et du Tourisme ont été – et sont toujours – :

- L'ancien colombier de l'Abbaye de Floreffe ;
- L'église de Floreffe ;
- L'abbaye ;
- La chapelle Saint-Pierre ;
- La chapelle de Jodion ;
- La chapelle du Vieux Bon Dieu de Gembloux.

Par ailleurs, le Conseil cherche à travailler à l'élaboration d'une signalétique des bâtiments du patrimoine floreffois.

Il a souhaité proposer aux écoles de l'entité de parrainer un bâtiment ; ceci en collaboration avec l'ASBL Flores.

Afin d'obtenir un éventuel subventionnement (jusqu'à 95%), il se propose de réaliser un schéma de développement de l'Abbaye et de son site en partenariat avec tous les acteurs concernés.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.3.6. Conseil consultatif de l'Information et de la Participation : rapport 2005.

La Commune souhaite restructurer son site Internet afin d'en améliorer le contenu, la présentation et la navigation, même si dans l'ensemble des sites communaux pour la Province de Namur, Floreffe se situe dans la bonne moyenne. Dès lors, le Conseil consultatif a centré sa réflexion en 2005 sur le site Internet communal.

Une première réunion tenue le 3 février 2005 fut consacrée à l'analyse de l'offre de prix du concepteur COMASE Info, pour l'actualisation du site Internet, à savoir :

1. une nouvelle arborescence (adaptation et restructuration de rubriques existantes) ;
2. ajout de rubriques nouvelles ;
3. insertion de davantage de photos, look plus convivial et révision du système de navigation.

Le montant de l'offre nous a paru très élevé d'autant plus que nos demandes n'étaient rencontrées que partiellement.



Une seconde réunion, tenue le 24 novembre 2005 et alimentée par le rapport de M. Luc Poncelet avait pour but de dégager des solutions en référence au matériel, à la méthodologie et aux ressources humaines d'autres Communes.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.4. Commission communale d'accueil.

Les réunions :

La Commission communale d'accueil (CCA) s'est réunie une fois en 2005, le 2 mars.
La deuxième réunion programmée pour la fin de l'année 2005 a été postposée au 1^{er} février 2006 (raison : congé de maternité de la coordinatrice de l'accueil extra-scolaire).

Les activités :

La Commission communale d'accueil a rendu un avis (*en formulant quelques propositions*) sur le programme CLE et un avis sur l'utilisation de la subvention de la Région wallonne « *accueil extra-scolaire* ».

L'évaluation du programme CLE (Contrat local pour l'enfance), après dix mois de mise en œuvre, porte sur les activités nouvellement créées ou à développer tels :

- La brochure ;
- Le site internet ;
- La journée découverte ;
- Les garderies scolaires ;
- La plaine de vacances ;
- Les journées « conférences pédagogiques » ;
- Les ateliers du mercredi ;
- L'école des devoirs de Franière ;
- Les stages créatifs pendant les congés ;
- Le Conseil consultatif des jeunes ;
- Place aux enfants ;
- La fureur de lire.

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

2.5. Opération « Commune Propre » : organisation.

Dans le cadre de l'Opération « Commune Propre » 2006, quatre périodes ont été retenues pour effectuer :

- Le nettoyage des bords des voiries et des espaces verts, sous la supervision d'un ouvrier communal ;
- L'entretien de jardins en collaboration avec le CPAS.

Il s'agit des périodes :

- De Pâques : du 3 au 7 avril 2006 (six jeunes) ;
- Des vacances scolaires d'été : du 3 au 7 juillet 2006 (six jeunes) ;
du 21 au 25 août 2006 (six jeunes) ;
- De deux semaines à déterminer avec le CPAS et en appui à ce dernier (deux jeunes).



L'encadrement est assuré par un ouvrier communal (ou l'ouvrier du CPAS) par équipe de deux jeunes.

Les conditions d'engagement sont :

- Avoir atteint l'âge de seize ans ;
- Etre en ordre de vaccination antitétanique ;
- Produire un certificat médical de bonne santé.

La rémunération est fixée par un Décret de la Région wallonne à un montant de 5€/h, soit 35€/jour.

Un crédit budgétaire est prévu sous les articles :

- Dépenses : 87902/111-01 (3.500€ à majorer à 3.850€) ;
- Dépenses : 89702/113-01 (250€) – cotisations patronales.
- Recettes : 8791/465-48 (1.750€) – subvention Commune Propre.

Introduction de la candidature de la Commune dans le cadre des projets « Eté solidaire, été jeune » (1.750€ de subsides les deux années précédentes).

DECIDE à l'unanimité de prendre acte.

3.Dossier « Partenaires ».

3.1.ASBL Centre sportif communal de Floreffe : Bilan et comptes 2005 – budget 2006 – rapports de gestion.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment son article L1122-30 en ce qu'il remplace la Nouvelle Loi communale, notamment son article 117 ;

Vu la Loi du 14 novembre 1983 relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions et notamment son article 5 qui précise que toute personne morale qui a bénéficié, même indirectement, d'une subvention(...) doit transmettre au dispensateur ses bilan et comptes ainsi qu'un rapport de gestion et de situation financière ;

Vu les statuts de l'ASBL Centre sportif communal de Floreffe et en particulier l'article 41 qui stipule que les comptes et budget de l'association doivent être présentés au Conseil communal ;

Attendu que l'ASBL Centre sportif communal a transmis le 13 mars 2006 ses rapports de gestion 2005, ses bilan et comptes 2005 ainsi que son budget pour l'année 2006,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}.

De prendre acte des rapports de gestion 2005, des bilan et comptes 2005, du budget 2006 de l'Asbl Centre sportif communal de Floreffe et de ne formuler aucune remarque à leur égard.

Article 2.



D'autoriser le versement du subside (ou partie de subside ou acompte ou solde) à l'Asbl précitée.

Article 3.

De transmettre une copie de la présente délibération :

- Aux Services communaux des Sports et des Finances ainsi qu'au Receveur régional pour information et disposition.
- A l'ASBL Centre sportif communal de Floreffe, pour disposition.

4.Plaine de vacances 2006.

4.1.Rémunérations et nombre des animateurs : décision.

4.2.Organisation : information.

Attendu que l'organisation d'une plaine de vacances pendant les vacances d'été s'avère plus que jamais un service indispensable à rendre au citoyen, et pour les parents ou responsables d'enfant(s) , et pour les enfants ;

Considérant les explications fournies par l'Echevine de la Jeunesse et le projet d'organisation de la plaine de vacances 2006 tels que présenté ci-dessous :

« Les objectifs :

Mêmes objectifs que les années précédentes, à savoir :

- Accueil de qualité pour des enfants de 2,5 à 14 ans
- Activités variées
- Engagement de jeunes qui sont motivés, comme moniteurs ou stagiaires
- Participation modique des parents et coût acceptable pour la Commune
- + collations de qualité

Modifications par rapport aux plaines de vacances précédentes :

- Accueil des enfants de 2,5 ans et de 3 ans dans les locaux de l'école maternelle de Franière – accueil mieux adapté, plus chaleureux. Les parents seront invités à les conduire à Franière (enfants trop petits pour prendre le car) – comme en 2005.
- Accueil des enfants / jeunes de 10 à 14 ans dans les locaux « Rouge Fossé » à Floreffe
- Augmentation de notre capacité d'accueil des enfants de 4 à 9 ans (salle communale et salle paroissiale).

Organisation :

Concrètement :

1. Du lundi 17/07 au vendredi 11/08, soit 19 jours de plaine (21 juillet = jour férié) ;
2. Engagements :
3. Engagement d'un chef de plaine / 70 € par jour - 30 jours (19 jours de plaine + 11 jours de préparation)
4. Engagement d'un aide chef de plaine / 55 € par jour – 19 jours
5. Engagement de 11 moniteurs / 45 € par jour – 19 jours
6. Engagement de 6 stagiaires / 30 € par jour – 19 jours



- g. soit : un aide chef de plaine, un moniteur et un stagiaire en plus que l'année passée
- h. soit : une augmentation de 5€ / jour pour le chef de plaine, un aide chef de plaine à 60€/jour et une augmentation de 5€/jour pour les stagiaires

9. Nombre d'enfants accueillis :

En fonction de la demande des années précédentes, nous proposons d'organiser trois groupes au lieu de deux pour la tranche des 4-7 ans (et de passer de maximum 50 à maximum 70 enfants pour cette tranche d'âge). La proposition est donc la suivante :

- 10. maximum 15 enfants de 2,5 – 3 ans
- 11. maximum 20 enfants de 4 - 5 ans
- 12. maximum 25 enfants de 5 - 6 ans
- 13. maximum 25 enfants de 6 - 7 ans
- 14. maximum 25 enfants de 8 – 9 ans
- 15. maximum 25 enfants de 10 - 11 ans
- 16. maximum 20 enfants de 12-14 ans

avec glissement possible d'un groupe à l'autre, en fonction de la maturité de l'enfant, de la demande des parents, de la composition des groupes.

Toutefois, si la demande est autre cette année (ex : plus d'enfants de 8-9 ans), nous serons peut-être amenés à organiser les groupes différemment.

- q. soit : changements des groupes d'âges pour un meilleur accueil des plus petits, une meilleure réponse à la demande, un meilleur équilibre des groupes, un meilleur encadrement ; accueil total maximum prévu de 155 enfants.

18. Projet pédagogique : même projet pédagogique qu'en 2005.

19. Règlement d'ordre intérieur : même ROI qu'en 2005.

20. Démarche auprès du Domaine de Chevetogne pour obtenir des entrées gratuites pour une excursion ;

21. Association momentanée avec des clubs sportifs de l'entité. Démarches à effectuer (football, volley-ball, tennis de table, danse country...), mais une ou deux après-midi la même semaine.

22. Informations : dans le bulletin communal pour préciser dates et appel à candidature (sortie le 15 mars) ; feuillet toutes-boîtes.

A. Inscriptions :

priorité aux enfants qui habitent Floreffe ou aux enfants qui ont une attache avec Floreffe (parents qui y travaillent, présence grands-parents) jusqu'au 01/07 ; mêmes dispositions qu'en 2005.

paiement liquide + formulaire d'inscription = inscription, ce qui permet d'alléger le travail de l'agent administratif;

en fonction du nombre d'enfants autorisés par groupe d'âge (cfr ci-dessus) ; inscriptions clôturées dès que le nombre est atteint.

- B. Participation financière des parents – par semaine (que ce soit une semaine de 4 ou de 5 jours) : 20 € (1^{er} enfant d'une famille), 18 € (2^{ème} enfant) et 15 € (3^{ème} enfant et suivants). Même participation financière qu'en 2005.

Le budget

Recettes		Dépenses	
Interventions parents	9.500	Personnel	15970



Subventions ONE	3.600	Cotisations ONSS	150
Fête plaine	1.900	Frais de déplacement	400
		Achat fournitures	6500
		Prestations tiers	200
		Nettoyage	450
		Transports	5000
		Loyers	265
Total	15.000	Total	28.935

N.B. : Sont inscrits au budget 2006 : 15.000 € en dépenses « personnel » et 140 € en dépenses « loyer ». Il faudra introduire des modifications budgétaires de 970 € au premier poste et 125 € au second.

»

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}.

De fixer la période de la plaine de vacances 2006 du 17 juillet au 11 août 2006, soit 19 jours de plaine (le 21 juillet est un jour férié).

Article 2.

De permettre :

- L'engagement d'un chef de plaine pour un maximum de 30 jours (19 jours de plaine et 11 jours de préparation ;
- L'engagement d'un aide chef de plaine pour un maximum de 19 jours ;
- L'engagement de 11 moniteurs pour un maximum de 19 jours/moniteur ;
- L'engagement de 6 stagiaires pour un maximum de 19 jours/moniteur ;

Article 3.

De fixer comme suit la rémunération des différents animateurs :

- Chef de plaine : 70€/jour.
- Aide chef de plaine : 55€/jour.
- Moniteur : 45€/jour.
- Stagiaire : 30€/jour.

Article 4.

De fixer la participation financière des parents comme suit (même participation qu'en 2005).

- Par semaine (que ce soit une semaine de quatre jours ou de cinq jours) :
 - 20€ (1^{er} enfant d'une famille).
 - 18€ (2^{ème} enfant).
 - 15€ (3^{ème} enfant et suivants).

Article 5.

De fixer une priorité à l'inscription des enfants qui habitent Floreffe ou aux enfants qui possèdent une attache avec Floreffe (parents qui y travaillent, présence de grands-parents) jusqu'au 1^{er} juillet 2006 (mêmes dispositions qu'en 2005).



Article 6 :

De prendre acte du budget présenté et des différentes informations précisées ci-dessus dont :

- Le fait que le projet pédagogique et le règlement d'ordre intérieur sont identiques à ceux de la plaine de vacances 2005 ;
 - L'accueil des enfants de 2,5 ans et de 3 ans dans les locaux de l'école maternelle de Franière ;
 - L'accueil d'enfants/jeunes de 10 à 14 ans dans les locaux « Rouge Fossé » à Floreffe ;
 - L'augmentation de la capacité d'accueil des enfants de 4 à 9 ans (salle communale et salle paroissiale).
 - L'organisation de trois groupes au lieu de deux pour la tranche d'âge des 4-7 ans (et de passer de maximum 50 à 70 enfants pour cette tranche d'âge).
 - La répartition des groupes comme ci-après :
 23. maximum 15 enfants de 2,5 – 3 ans
 24. maximum 20 enfants de 4 - 5 ans
 25. maximum 25 enfants de 5 - 6 ans
 26. maximum 25 enfants de 6 - 7 ans
 27. maximum 25 enfants de 8 – 9 ans
 28. maximum 25 enfants de 10 - 11 ans
 29. maximum 20 enfants de 12-14 ans
- avec glissement possible d'un groupe à l'autre, en fonction de la maturité de l'enfant, de la demande des parents et de la composition des groupes.

5. Dossier « Marchés publics ».

5.1.Marché Public de travaux-réfection des terrains de tennis dans le parc du Centre culturel de Franière-Cahier spécial des charges et passation du marché-approbation.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1222-3 et L1311-3 ; en ce qu'il remplace la Nouvelle Loi Communale, notamment ses articles 234 et 247 ;

Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 8 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services ainsi qu'aux concessions de travaux publics ;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics ainsi que son annexe constituant le cahier général des charges des marchés publics de travaux dans son intégralité ;

Vu l'Arrêté royal du 25 janvier 2001 concernant les chantiers temporaires ou mobiles (MB du 07/02/2001), constituant le chapitre V du III du code sur le bien-être au travail ;

Vu la Circulaire de la Région wallonne du 23 février 1995 relative à l'organisation de l'évacuation des déchets dans le cadre des travaux publics en Région wallonne ;



Vu les Arrêtés d'exécution en la matière ;

Attendu que la rénovation de deux terrains de tennis est indispensable pour permettre leur utilisation ;

Considérant le cahier spécial des charges établi par notre Administration communale, auteur de projet ;

Considérant que le montant global estimatif du marché pour la rénovation des deux terrains de tennis s'élève à la somme de 23.660,00 € HTVA, soit : 28.628,60 € TVAC ;

Considérant que des crédits sont disponibles au budget 2006, service extraordinaire, article 764/725-60 (budget disponible 25.000,00 €) ;

Considérant qu'il y a lieu d'adapter les crédits à la prochaine modification budgétaire ;

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

Article 1^{er}.

D'approuver le cahier spécial des charges pour la rénovation des deux terrains de tennis situés dans le parc du Centre culturel sis Chemin Privé à 5150 Franière pour un montant global estimé des travaux de 23.660,00 € HTVA soit 28.628,60 € TVAC.

Article 2 :

D'approuver le mode de passation du marché, à savoir la procédure négociée sans publicité.

Article 3.

De prévoir une adaptation des crédits au budget de l'année 2006, service extraordinaire, article 764/725-60.

Article 4.

De transmettre la présente décision:

- à M. le Receveur Régional ;
- au Service Marchés Publics ;
- au Service du Patrimoine.

6.Dossier « Travaux ».

6.1. Entretien divers chemins – Aménagement de la rue de la Mouchelotte – enduisage de la voirie.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, notamment ses articles L1222-3 et L1311-3 ; en ce qu'il remplace la Nouvelle Loi Communale, notamment ses articles 234 et 247 ;



Vu la Loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services ;

Vu l'Arrêté royal du 08 janvier 1996 relatif aux marchés publics de travaux, de fournitures et de services et aux concessions de travaux publics ;

Vu l'Arrêté royal du 26 septembre 1996 établissant les règles générales d'exécution des marchés publics et des concessions de travaux publics et son annexe constituant le cahier général des charges des marchés publics de travaux ;

Vu le règlement général sur la protection du travail dûment modifié ;

Vu le cahier spécial des charges détaillant les différents travaux à réaliser, à savoir l'amélioration de la rue de la Mouchelotte et plus particulièrement un enduisage de la voirie ;

Considérant que le mode de passation de marché pour ce type de travail est la procédure négociée sans publicité ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer des critères de sélection qualitative des entrepreneurs ;

Considérant que le montant estimatif du marché est de 23.140,50€ HTVA soit 28.000,00€ TVAC ;

Considérant que des crédits appropriés sont inscrits au budget de l'année 2006, service extraordinaire, article 421/735-60 (crédit disponible 162.500 €) ;

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité moins sept abstentions (Groupe des Intérêts Communaux et M. M. Barbier) :

Article 1^{er} .

D'approuver le cahier spécial des charges relatif à l'amélioration de la rue de la Mouchelotte dont le montant estimatif est de 28000,00€ tvac.

Le montant mentionné a valeur d'indication, sans plus.

Article 2.

Le mode de passation du marché est la procédure négociée sans publicité (article 17§2, 1° a) de la loi du 24 décembre 1993 relative aux marchés publics et à certains marchés de travaux, de fournitures et de services.

Article 3.

Les critères de sélection qualitative sont l'enregistrement, l'agrément, la capacité technique et financière de l'entreprise à exécuter les travaux.

Article 4.



La dépense est prévue au budget de l'année 2006, service extraordinaire, article 421/735-60 (crédit disponible 162.500 €). Elle sera financée par emprunt. La recette est prévue au budget, service extraordinaire, article 421/961-51.

Article 5.

La présente décision sera transmise :

- à M. le Receveur Régional ;
- à la cellule Marchés Publics ;
- à M. René Frères, Agent technique

7.Dossier « Patrimoine ».

7.1.Placement d'un point lumineux à hauteur des numéros 17-18 de la Rue de Suarlée à Floreffe/Floriffoux.

Vu la décision datée du 18 décembre 1978 décidant de s'affilier à l'intercommunale IDEG;

Vu l'Arrêté royal du 17 décembre 1979 autorisant notre Commune à s'affilier à l'intercommunale I.D.E.G.;

Considérant qu'il y a lieu pour des raisons de commodité et de sécurité de placer un point lumineux supplémentaire sur le territoire de notre Commune, à savoir à hauteur des numéros 17 et 18 de la Rue de Suarlée à Floreffe/*Floriffoux*.

Considérant qu'une saine gestion du réseau d'éclairage public ne permet pas de recourir aux services d'une autre entreprise;

Considérant la situation financière de la Commune ;

Après avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité:

Article 1^{er}.

De faire procéder par l'intercommunale I.D.E.G. au placement d'un point lumineux supplémentaire sur le territoire de notre Commune, à savoir à hauteur des numéros 17 et 18 de la Rue de Suarlée à Floreffe/*Floriffoux*.

Article 2.

D'imputer la dépense par prélèvement sur le Fonds des Communes I.D.E.G. (montant disponible : 8.500 €).

Article 3.

De transmettre la présente décision à l'intercommunale I.D.E.G. ainsi qu'au Receveur régional.

Mesdames N. Dasse, Rose-Marie Etienne et Ch. Pollet, M. M. Barbier quittent la séance.

Le président clôture la séance.



Royaume de Belgique
Province de Namur
Commune de Floreffe
Rue Emile Romedenne, 9 - 5150 Floreffe

Le secrétaire communal ff,

Didier GUILLAUME

Par le Conseil,

Le Président,

André BODSON, Bourgmestre